



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 février 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/02/2008

D - 20080160

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 25 février Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ (*quitte la séance à 16h05*), Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés :

***Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.
Demande d'Autorisation d'exploiter un centre de transit de
véhicules hors d'usage. Société Sud-Ouest Automobile 33 Le
Bouscat. Avis.***

M. Alexis BANAYAN, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La société Sud-Ouest Automobile 33, exploite depuis 1987 un centre de transit de véhicules hors d'usage – 20 rue Baudin au Bouscat.

Cette activité relève du régime de l'autorisation préfectorale au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubrique 286 – dépôt et récupération de déchets métalliques).

Il s'agit donc d'une demande de régularisation administrative, consécutive à l'obligation récente d'agrément imposé aux professionnels exerçant l'activité de traitement de véhicules hors d'usage.

En effet, la société Sud-Ouest Automobile 33 est conventionnée par les compagnies d'assurances pour reprendre des véhicules accidentés classés « irréparables ».

Dès lors, l'activité exercée consiste à vidanger les véhicules de leurs différents fluides, certaines pièces détachées sont récupérées pour une revente directe aux particuliers et les véhicules sont ensuite repris par un démolisseur agréé.

Une dizaine de véhicules sont ainsi traités chaque mois.

La parcelle de terrain d'environ 2 000 m² est majoritairement bâtie. Les opérations de parcage de véhicules, démontage, stockage de pièces détachées et déchets, sont effectuées dans différents bâtiments dont les sols sont étanches. Les déchets sont éliminés dans des filières spécialisées.

L'activité s'exerce sur la commune du Bouscat en zone urbaine, à une centaine de mètres du boulevard Godard, le rayon d'enquête étant de 500 mètres, la Ville de Bordeaux est concernée et l'avis du conseil municipal est requis.

Cet établissement qui fonctionne depuis 20 ans, ne présente pas d'impact sur le territoire bordelais.

A signaler tout de même qu'une aire stabilisée non couverte qui devrait faire l'objet de travaux de décaissement et d'étanchéité, est imprégnée de plomb en quantité significative. Ce dernier point nécessite un examen attentif du service d'inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir formuler un AVIS FAVORABLE sur le présent dossier, assorti de la réserve précédente concernant la problématique plomb.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 février 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Alexis BANAYAN